

LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

N° 14.545 - QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE - SAMEDI 2 DÉCEMBRE 1916

LE NUMERO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 - Marseille

ANNONCES

Annances Anglaises, la ligne : 2 fr. Reclames : 2.75 - faits divers : 3 fr.
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. - Chronique Locale : 10 fr.
Les insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

ABONNEMENTS

Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard 6 Mois 6 Mois Un An
et Basses-Alpes 6 fr. 12 fr. 24 fr.
Autres départements de l'Algérie 6 fr. 12 fr. 24 fr.
Étranger (Union postale) 6 fr. 12 fr. 24 fr.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
Ils sont expédiés à l'administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

LA RECRUESCENCE de la Piraterie sous-marine

L'amiral von Tirpitz, le véritable créateur de la marine de guerre allemande, a toujours été partisan d'une guerre océanique sous-marine dirigée contre les marines marchandes des neutres aussi bien que des Alliés. Le kaiser avait pour lui une estime toute particulière. Il fut cependant obligé de se priver de ses services. Von Tirpitz dut abandonner le portefeuille de la Marine et rentrer dans la vie privée. Perdit-il pour cela l'affection impériale ? C'est peu probable. Il était remplacé au ministère par son élève... préféré, dit-on, von Capelle, imbu de ses idées. Simple changement de personnes.

Les circonstances le commandaient. La piraterie sous-marine avait tendu à l'extrême les rapports entre l'Allemagne et les États-Unis, depuis les torpillages du *Lusitania* et du *Sussex*. On put craindre un moment une rupture. Les deux gouvernements s'en tirèrent à un échange de notes. Mais l'Allemagne avait dû mettre les pouces. On le croyait du moins. Car ses réponses ne furent jamais bien nettes. Il lui coûtait peu de feindre de prendre des engagements : ne sont-ils pas faits pour être violés ?

Une autre raison portait M. de Bethmann-Hollweg à filer doux. La marine britannique avait cherché et trouvé, semble-t-il, des moyens de se préserver des sous-marins allemands. Quantité d'entre eux avaient été capturés ou coulés. Comment ? Ce n'est pas le lieu de l'examiner ici. Mais le nombre de ces petites unités de combat avait rapidement diminué en Allemagne. Les chantiers navals germaniques, plus occupés d'ailleurs jusque-là à la construction des cuirassés qu'à celle des sous-marins, suffisaient à peine à combler les vides.

Ce n'étaient donc pas des considérations d'humanité qui avaient amené l'empire d'Allemagne à acquiescer, en apparence, aux vues du gouvernement des États-Unis. Seule, la nécessité l'avait contraint à renoncer momentanément sur mer à des méthodes barbares qu'elle développait sur terre au delà de tout ce que l'imagination humaine peut concevoir. Il calma ainsi les inquiétudes de la Maison-Blanche et se garantissait contre les mesures de rigueur qui pouvaient en être la conséquence. Mais il utilisait aussi ce temps à construire des sous-marins infiniment plus puissants et plus redoutables que tous ceux qu'il avait eus jusqu'alors en service.

La construction des sous-marins a été poussée avec une activité fiévreuse. L'armement allemand n'avait pas tardé à se rendre compte des services qu'elle pouvait lui rendre. Ce n'est pas ce que les avocats — tels Wilson — appellent « le droit des gens et les lois de l'humanité » qui étaient de nature à modifier sa conception de la guerre sous-marine. Les arsenaux et chantiers navals allemands travaillaient sans relâche à la construction toujours plus intensifiée des sous-marins. Les nouvelles unités sont d'un tonnage plus grand, d'un armement beaucoup plus puissant, d'un rayon d'action infiniment plus considérable, d'une vitesse en surface et en plongée bien supérieure. Le *Deutschland* n'a-t-il pas exécuté ses raids aux États-Unis pour démontrer aux Alliés, et plus encore aux neutres, les progrès de la navigation sous-marine en Allemagne ?

Quoi qu'il en soit, l'heure semble venue pour l'empire de proie de jeter le masque. Les pangermanistes — von Tirpitz en tête — ne s'étaient jamais consolés de ce relâchement, plus apparent que réel, de la guerre sous-marine. Ils n'ont jamais caché leur mécontentement à ce sujet. Voici que des informations venues de Berlin nous annoncent une recrudescence extraordinaire de la piraterie germanique. C'est le ministre de la Marine lui-même, l'amiral von Capelle, qui aurait déclaré que le plan le plus sûr de rompre le blocus et d'abattre l'hégémonie britannique, c'est d'intensifier toujours davantage l'action des sous-marins contre les bateaux marchands.

La guerre sous-marine sera donc conduite sans pitié ni merci. Tous les navires de commerce qui passeront à la portée de la torpille ou du canon sous-marin seront envoyés par le fond. Ils sont coulés. On sauvera les équipages quand on le pourra. Si l'état de la mer ou les circonstances ne le permettent pas, Dieu saura toujours, suivant l'antique formule, reconnaître les siens. Les « siens » seront sans doute ceux qui proclament la supériorité de la « Kultur ». Ceux-là n'empruntent guère, pour voyager, les bateaux des Alliés.

Mais il ne suffira pas aux sous-marins allemands de frapper ces navires. Les neutres n'ont-ils pas le mauvais goût de continuer leurs relations commerciales et industrielles avec les puissances en guerre contre l'Allemagne ? Impié, sacrilège, qui ne saurait être châtié trop sévèrement par le « Dieu du Seigneur ». Les bateaux neutres ne seront donc pas mieux traités que les bateaux alliés. Le gouvernement allemand n'admettra aucune ingérence de n'importe quelle nation. Les États-Unis eux-mêmes

auront beau protester au nom de la Civilisation, de l'Humanité, des droits des neutres jusqu'ici reconnus, proclamés, consacrés par les conventions et les traités, l'Allemagne poursuivra, impitoyable, son œuvre de destruction et de mort.

Et pour montrer que ce n'est point là une vaine menace, elle l'a tout de suite mise à exécution. Le système fonctionne. La Norvège, le Danemark, la Hollande, l'Espagne en ressentent chaque jour les effets. Hier, c'étaient les États-Unis, à qui les bons Teutons l'appelaient. Le *Chemany*, vapeur américain, était torpillé par un sous-marin allemand. Et le bateau sombrait avec le pavillon américain que le capitaine avait refusé d'amener malgré les injonctions du commandant du sous-marin. Que fera M. Wilson ?... Il enverra sans doute une nouvelle note à Berlin. Ah ! le bon billet.

Mais quelle réponse opposeront les Alliés à cette recrudescence de la piraterie sous-marine ? Une politique navale plus énergique ne s'impose-t-elle pas ? Ne devons-nous pas resserrer encore le blocus qui étroit les empires centraux ? Mais quelles mesures conviennent-il en outre de prendre pour assurer à nos transports et à ceux des Alliés une protection plus efficace ? Questions à examiner... et à résoudre vite ! Ce n'est pas l'heure de discuter, mais d'agir. La torpille homicide n'attend pas.

Henri Michel

PROPOS DE GUERRE

Des Hommes neufs

Ingénieusement ressuscité par M. Paul Adam, l'empereur Napoléon I^{er} signait récemment le décret que voici :

ARTICLE PREMIER. — Il sera établi dans Paris, une Chambre de Guerre qui siègera pendant la durée des hostilités et six mois après leur fin.

ART. 2. — La Chambre sera composée des membres du Sénat, des membres de l'Institut, des membres du Conseil d'Etat, de trente conseillers, choisis par la Chambre entre les principaux des économistes, financiers, industriels, secrétaires des Fédérations ouvrières, écrivains et publicistes.

ART. 3. — Cette Chambre se chargera de présenter aux ministres les décisions relatives à la répartition, à l'entretien et au commandement des armées, à la direction des Affaires étrangères et à l'organisation intérieure de la Défense nationale.

Ce document est à considérer car il contient une excellente indication.

Si feu l'empereur Napoléon revenait, il aurait certes beaucoup à apprendre avant de prétendre au gouvernement de la France, mais ce qu'il pourrait utiliser immédiatement c'est sa connaissance des hommes et l'art souverain qui était le sien de dénicher les talents ou qu'ils se cachassent. On peut donc faire crédit à M. Paul Adam quand il nous démontre de quelle façon Napoléon I^{er} y prendrait pour s'assurer le concours des gens qui se sont distingués dans les diverses fonctions sociales.

Il est bien permis de dire que tous les talents de la France ne sont pas au gouvernement. On peut même ajouter que les talents véritables ne veulent pas s'embarquer dans la galère parlementaire ; un industriel, un financier, un savant ou un écrivain de génie trouvant plus profitable de se consacrer à ses propres affaires plutôt qu'à celles du pays. Or, si cela est admissible en temps normal, dans les moments de crise il serait bon qu'on fit appel à ces talents qui se tiennent à l'écart et qui apporteraient au cerveau national du sang neuf et des idées nouvelles.

Le système qui consiste à prendre indistinctement dans un groupe d'une trentaine d'individualités des hommes pour en faire des ministres, présente cet inconvénient que lorsqu'on est arrivé au dernier il faut en revenir au premier.

De même que les machines, les hommes s'usent, et il ne devrait y avoir aucune honte à les remplacer par d'autres quand les circonstances l'exigent.

ANDRÉ NEGIS

Les Procédés allemands

Ils essayent d'empoisonner la population roumaine. — Une protestation de la Roumanie

Paris, 1^{er} Décembre.
La légation de Roumanie nous communique le télégramme suivant que le gouvernement roumain vient d'adresser à ses représentants à l'étranger :

Je viens d'adresser aux gouvernements des États neutres et alliés une note des documents que vous recevrez par la poste et dont le contenu est en substance le suivant : Le 22 septembre dernier (vieux style) à la suite de sérieux indices, le préfet de police de Bucarest, après avoir obtenu l'assentiment du ministre des États-Unis chargé de la protection des intérêts allemands en Roumanie, procéda, en présence du secrétaire de la légation américaine, délégué à cet effet par son chef, à des recherches pratiquées dans le jardin de l'immeuble de la légation d'Allemagne.

Ces recherches ont amené la découverte de cinquante mètres cubes de produits chimiques, nombre égal de cartouches, mines fabriquées à Hambourg contenant chacune un kilo de trinitrochlorure, explosif extrêmement violent, ainsi que d'un paquet de notes contenant, d'après l'analyse de notre institut bactériologique, des cultures de bacille, de l'anthrax et de la morve, le tout en parfait état de conservation.

Le paquet de notes scellé au cachet du consulat allemand à Brasso était adressé par ledit consulat à l'attaché militaire de Bucarest pour être remis à son collègue allemand et avait été expédié à destination par l'entremise du courrier diplomatique allemand ; les cultures étaient destinées à provoquer des épidémies et des maladies transmissibles à l'homme, ainsi qu'en témoigne l'instruction qui les accompagnait et qui en indiquait le mode d'emploi, avec la prière de faire un petit rapport sur le résultat obtenu.

Toutes ces découvertes ont été dûment constatées par des procès-verbaux et corro-

853^e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 1^{er} Décembre.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

Nuit calme sur tout le front.

Les usines de Thionville et des bivouacs dans la région de Dambvillers ont été bombardés par nos avions, dans la soirée d'hier.

ARMÉE D'ORIENT

Le 29 novembre, au nord-ouest de Grunista, deux violentes contre-attaques des Germano-Bulgares contre les positions conquises, dans les journées précédentes par l'armée serbe, ont échoué, dans leur ensemble, avec de grosses pertes pour l'ennemi.

En quelques points, celui-ci a réussi à reprendre pied dans les tranchées qu'il avait perdues le 30 novembre.

Le mauvais temps continue à empêcher toute opération importante.

Prilep a été bombardé par nos avions.

Communiqué officiel anglais

L'état-major britannique fait le communiqué officiel suivant :

Londres, 1^{er} Décembre, 10 h. 30.

Un coup de main ennemi, dirigé hier soir contre nos tranchées au nord-est de Neuve-Chapelle, a été repoussé.

Au cours de la nuit, nous avons pénétré sur différents points dans les lignes ennemies au sud d'Armentières.

Aucun autre fait à signaler en dehors de l'activité ordinaire de l'artillerie.

borderés par des analyses et des expertises. Vous recevrez par la poste la note en question avec toutes ses annexes et je vous prie d'en user conformément aux instructions que vous trouverez dans la lettre qui l'accompagne.

En relevant tout ce qu'il y a d'odieusement de pareilles tentatives criminelles préparées en notre territoire des attentats contre les membres d'une mission diplomatique, jouissant de toutes leurs immunités et que leur qualité officielle obligent à une attitude aussi correcte que loyale, ces procédés provoquent jusqu'à l'évidence que les légations en question nous traitent déjà en ennemis et ne se font aucun scrupule de préparer sur notre territoire des attentats contre la sûreté de l'Etat et contre la vie des citoyens.

LA VIE CHÈRE

Les viandes frigorifiées

— Il était facile de prévoir, déclara le haut fonctionnaire dont nous continuons la conversation, que la consommation de la viande fraîche subirait forcément un arrêt. Rien n'a été fait pour constituer, au moins en partie, le cheptel national. On a continué d'abattre, depuis l'ouverture des hostilités, des génisses, des veaux, ainsi que des agneaux, en quantité considérable. Les statistiques accusent même une augmentation sur la période antérieure à la guerre.

Il fallait donc s'attendre à ce que le gouvernement fût amené, par la force des choses, à proposer, même à prendre, diverses mesures d'exception : la suspension, pendant deux jours de chaque semaine, de vente de viande chez les bouchers serait l'un des moyens employés.

Sera-t-il suffisant ? L'Etat devrait surtout réduire, dans de grandes proportions, l'abatage des génisses, des veaux ainsi que des agneaux, dans le but d'alerter à la reconstruction du bétail. Ce n'est qu'une question de lucre, en général, qui fait vendre, sur les marchés, le menu bétail. Là, comme ailleurs, on se soucie médiocrement de la tragique situation du pays.

Tandis que tous les efforts devraient tendre à la conservation des ressources de la France, qu'une étroite solidarité relie tous les intérêts publics ; que les vendeurs d'importer quelle marchandise se contentent d'un bénéfice légitime, c'est l'inverse qui se produit. Est-ce pour arriver à ce résultat que nos enfants héroïques versent leur sang ?

Une organisation sérieuse s'impose depuis longtemps. C'est ce qui manque. La création d'un ministère de Ravitaillement remédiera-t-elle aux dangers existants ? Souhaitons le sincèrement. L'insuffisance des transports sur mer comme sur terre constitue notre faiblesse. Certes, le problème n'est pas insoluble.

C'est ainsi que les arrivages des viandes congelées se font de plus en plus rares. Quelle meilleure saison, pourtant, que celle de l'hiver pour l'écoulement de ces viandes qui seraient livrées aux consommateurs avec une réduction de prix variant de 0 fr. 70 à 1 fr. par kilo. Voici où en est l'état de cette question longuement examinée par la Commission de taxation.

Après diverses démarches faites à Paris, il avait été convenu que la ville de Marseille recevrait 25 tonnes, par mois, de viandes frigorifiées. La Ville devait céder la moitié de ces 25 tonnes au département. La Commission de taxation trouva le chiffre de 25 tonnes insuffisant. Elle entama des pourparlers, par la voie de M. le préfet afin d'obtenir un envoi mensuel de 50 tonnes.

Aucune décision n'a encore été prise à Paris. Les viandes conservées par l'action du froid abondent dans les Républiques sud-américaines ainsi qu'en Australie, surtout celles des moutons, dans la République argentine. Les Anglais consomment principalement du bœuf, de même les gros moutons d'Australie qui conviennent beaucoup moins aux Français.

Rien de plus facile, par conséquent, qu'une entente pour satisfaire les deux nations aliées. Il s'agit de trouver les navires nécessaires, aménagés à cet effet, pour transporter des ports de l'Amérique méridionale à Marseille les quantités de viandes congelées nécessaires à la consommation.

Il y a également de la viande de porc à importer dans de bonnes conditions. Cette viande est devenue inabordable aux familles pauvres, vu l'élevation excessive de son prix. L'écart serait au moins d'un franc par kilo au profit de nos vaillantes ménagères.

C'est une question qui mérite d'être traitée dans toute son ampleur. Elle le sera bientôt.

PIERRE ROUX.

Les Obsèques de l'empereur d'Autriche

Zurich, 1^{er} Décembre.

Le kronprinz d'Allemagne est arrivé, hier matin, à 5 heures à Vienne pour représenter Guillaume II aux obsèques de François-Joseph. Il a été reçu à la gare par l'empereur Charles.

Les obsèques de François-Joseph ont eu lieu hier après-midi, à 3 heures, à Vienne, parmi une assistance considérable. Dès le matin 6 heures, les cloches de toutes les églises d'Autriche-Hongrie s'élevaient pour le glas funèbre invitant la population de la monarchie à venir prier une dernière fois pour le repos de l'âme du défunt.

Du haut des chaires, prêtres et pasteurs prononcèrent les vertus du défunt, pendant que dans la chapelle de la Hofburg, tous les princes, amis et alliés de François-Joseph lui rendaient les derniers honneurs.

Dès l'aube, la foule se porta vers la Hofburg, le Ring, le qual François-Joseph où la crypte des capucins où doit reposer le corps du souverain, dans le caveau des Habsbourg. La foule a été évaluée à plus de 300.000 personnes.

Quelques instants avant trois heures, le cortège arriva à la chapelle de la Hofburg. M. von Korbler et tous les membres des gouvernements de Vienne et de Budapest étaient présents, ainsi que la noblesse et la Cour. Les princes confédérés allemands, l'infant d'Espagne, les princes héritiers de Suède et de Danemark, les ambassadeurs d'Espagne, des États-Unis, d'Allemagne, de Turquie, de Belgique et le ministre de Suisse, le prince de Grèce, la mission spéciale hollandaise et le ministre de la Guerre bulgare.

A 3 heures précises, l'empereur Charles et l'impératrice Zita entrèrent l'air très abattu. Le cortège quitta la Hofburg par la Rothenturmstrasse.

La voiture du prince Montenuovo, grand chambellan de l'empereur, attelée de six chevaux et magnifiquement décorée, est flanquée de chaque côté d'un laqueux à cheval derrière vient le corbillard. Les lancers à cheval, l'infanterie et la cavalerie austro-hongroise ferment le cortège.

Après la place Saint-Étienne, la troupe rend les honneurs, le peuple recueilli attend que le cercueil soit transporté à l'intérieur de la vieille église où le corps de l'empereur va recevoir la dernière bénédiction. Le cortège se reconstitue et s'éloigne dans la direction de la crypte des capucins où pénétrèrent seulement l'empereur et les rois, les ambassadeurs et quelques autres personnalités. Aux capucins, le cercueil fut bûné une dernière fois et descendu dans la crypte escorté par l'empereur Charles, le grand maître de la Cour, et deux chambellans.

Mort de l'Amiral Avelan

Pétrograde, 1^{er} Décembre.

L'amiral Avelan, ancien ministre de la Marine, est mort à Pétersbourg. L'amiral Avelan, commandant l'escadre russe qui, en 1903, visita Toulon, en réponse à la visite de l'escadre française à Cronstadt.

IL Y A UN AN

Jeudi 2 Décembre

Le général Joffre est nommé commandant en chef des armées françaises.
Evacuation de Monastir : l'armée serbe du Nord est en retraite ; celle du Sud est sauvée.
Le gouvernement serbe s'établit à Prievand.
Les Serbes se défendent pied à pied, mais reculent toujours.

LA GUERRE

L'Investissement de Bucarest

Les armées de l'Entente doivent agir sur tous les autres fronts

Paris, 1^{er} Décembre.

Le Conseil supérieur de la Défense Nationale s'est réuni ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Poincaré. Étaient présents : le président du Conseil, les ministres de la Guerre, de la Marine, de l'Intérieur, des Finances, les trois ministres d'État anciens présidents du Conseil, MM. de Freycinet, Léon Bourgeois, Combes ; les généraux Joffre et de Castelnau.

LA SITUATION

De notre correspondant particulier -

Paris, 1^{er} Décembre.

Je rectifie d'abord un erreur matérielle qui s'est glissée dans ma note d'hier. Ce n'est pas à 300 mais à 200 kilomètres de Bucarest que se dessine l'intervention russe dans les Karpathes boisées. Ceci d'ailleurs ne change rien à mon appréciation.

On a donné le chiffre d'effectifs envoyés par la Russie. On a même annoncé que le grand-duc Nicolas avait été rappelé du Caucase pour prendre le commandement de ces forces. Mais jusqu'ici aucune confirmation officielle n'est parvenue. Tout ce qu'on sait, c'est que les armées Falkenhayn et Mackensen, démantelées, préparées à l'investissement de la capitale, menacent déjà par deux côtés.

L'attaque du camp retranché a peut-être commencé à l'heure actuelle. Les Roumains vont-ils se défendre et soutenir un siège ? Cela ne pourrait que retarder l'ennemi, car toute place assiégée est condamnée. Seront-ils bientôt fixés sur ce point particulier.

Il faut se résigner à la perte de la capitale et à l'effet moral qui en résultera. Au point de vue purement stratégique, l'événement n'a pas un grand intérêt. En se retirant derrière le Pruth, les Roumains raccourcissent leur front de mille kilomètres. C'est là sans doute qu'ils établiront leur ligne de résistance.

Il serait ridicule de penser que, tandis qu'Allemagne fait cet effort contre notre allié, les armées de l'Entente vont continuer sur tous les autres fronts à demeurer dans la passivité.

Nous ne doutons pas de la moins du monde que la Roumanie sera vengée. Mais nous voudrions qu'elle soit sauvée à temps et elle ne le sera que si elle ne se laisse pas passer de ce côté nous fasse oublier que c'est sur notre front qu'il doit se produire les décisions définitives.

L'Allemagne s'organise en vue du suprême effort. Elle ramasse toutes ses forces qu'elle jettera dans la balance sans hésiter quand elle supposera le moment favorable, c'est-à-dire au printemps prochain.

Nous sommes prévenus. Il faut agir. Pour agir il n'est pas besoin de faire des discours des semaines durant. Le problème n'est pas compliqué. Il nous faut des hommes, des munitions. Questions d'effectifs, d'organisation, de direction.

Le Parlement peut jouer un rôle décisif dans le drame gigantesque, mais à la condition qu'il ne s'immaginer pas qu'il suffit de discuter.

MARIUS RICHARD

L'Allemagne veut dominer les Mers

C'est la condition de son existence, dit l'amiral von Tirpitz

Amsterdam, 1^{er} Décembre.

Le grand amiral von Tirpitz, ayant été nommé membre honoraire de l'Association nationale allemande a remercié par un télégramme dans lequel il dit : « Il y a plus de vingt ans, j'étais convaincu déjà que l'Allemagne ne pourrait pas vivre si elle ne tenait pas sa place sur les mers, c'est-à-dire si elle ne possédait pas une puissante marine.

Antant que les moyens dont je disposais me l'ont permis, j'ai employé le meilleur de mes forces à atteindre ce but ; or ce but n'était pas de supplanter l'Angleterre, mais de nous maintenir dans une situation d'égalité de droits dans le monde. Si nous n'atteignons pas ce but par la guerre actuelle, après cette terrible lutte et après les pertes que nous avons subies, la vie de l'Allemagne sera amoindrie et l'Allemagne disparaîtra. »

L'Allemagne et la Suisse

L'entente économique

Gandève, 1^{er} Décembre.

On mande de Berne à la *Revue de Lausanne* :

Quiconque suit de près les fluctuations dans l'opinion des Alliés à notre égard, constate, depuis une quinzaine de jours, une détente évidente dans le monde. Si nous n'atteignons pas ce but par la guerre actuelle, après cette terrible lutte et après les pertes que nous avons subies, la vie de l'Allemagne sera amoindrie et l'Allemagne disparaîtra.

La *Schweizer Export Revue* met carrément la doit sur la plaque en montrant que nous devons tous nos succès actuels à l'extension inadmissible du terme matériel de guerre. Lorsqu'on a créé, dit ce journal, la société fiduciaire on n'a considéré comme matériel de guerre que les matières premières ou les produits fabriqués qui pouvaient être employés directement à ce titre. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à ce point qu'on ose comprendre sous ce terme les matières premières qui disparaissent entièrement au cours du processus de la fabrica-

LA GUERRE

Sur le front roumain

La population quitte Bucarest poursuivie par les avions ennemis

Genève, 1^{er} Décembre.

De nombreux réfugiés, arrivés à Kieff, venant de Bucarest et des villes de la Roumanie occidentale, racontent que les avions ennemis, survolent toutes les routes, jettent des bombes, et mitraillent impitoyablement les populations.

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le front roumain

La population quitte Bucarest poursuivie par les avions ennemis

Genève, 1^{er} Décembre.

De nombreux réfugiés, arrivés à Kieff, venant de Bucarest et des villes de la Roumanie occidentale, racontent que les avions ennemis, survolent toutes les routes, jettent des bombes, et mitraillent impitoyablement les populations.

L'avance allemande continue

Londres, 1^{er} Décembre.

Du *Times* : L'avance allemande a encore été portée plus proche de la capitale roumaine. Il semble que l'armée du Danube a commencé un mouvement de flanc vers l'est afin de lancer, éventuellement et de plusieurs côtés, l'attaque contre Bucarest.

Zurich, 1^{er} Décembre.
La *Gazette de Francfort* célèbre avec enthousiasme les opérations audacieuses des généraux allemands, de Mackensen particulièrement, dont elle relève « la gigantesque entreprise ».

Elle ajoute : « Un recul n'est plus probable, Falkenhayn et Mackensen se soutiennent maintenant l'un et l'autre. Les frontières de Roumanie sont définitivement brisées. »

Le sort de Bucarest est malheureusement fixé

De l'Echo de Paris :

Le sort de Bucarest se joue en ce moment, après avoir retenti sur la ligne Campolung-Priest (ces deux villes d'Allemagne occupées par les Allemands mercredi). Les avant-gardes de Falkenhayn ont engagé une action sur la rivière Giavastri où les Allemands ont réussi à lancer, éventuellement et de plusieurs côtés, l'attaque contre Bucarest.

A moins d'une contre-offensive extrêmement énergique opérée par les troupes roumaines et par les Russes encadrant un corps particulièrement aguerri et commandé par un général roumain ayant donné ses preuves de savoir et d'initiative, il me paraît difficile de conjurer le sort qui menace Bucarest.

Des renforts russes continuent à affluer dans la région entre Sereth et Bucarest. La prise de Bucarest par les Allemands entraînerait certes de douloureuses pensées dans tous les cœurs français et chez tous les Alliés, mais il faut voir plus loin et envisager avec calme un événement même de cette importance.

Nos alliés, en cas d'échec, se retireraient sur une ligne préparée à l'avance entre le Sereth et l'Arges où les Russes encadrant l'armée roumaine seraient en densité. Le flanc gauche des armées russes n'a pas été menacé, bien au contraire, leur parade dans la région des Karpathes boisiées est arrivée non pas peut-être assez à temps pour sauver Bucarest, mais pour rétablir la situation.

Pendant tout l'hiver les Allemands au fur et à mesure que les jours s'écouleront vont être engagés dans de rudes combats, ensuite desquels le rétablissement de l'équilibre peut être envisagé.

Déjà les Allemands parlent d'annexer la Valachie

Rotterdam, 1^{er} Décembre.

Le général von Blumner fait savoir dans la *Koelnische Volkszeitung* que les puissances centrales ont l'intention d'annexer définitivement les parties actuellement conquises de la Roumanie dans le but de protéger plus affectivement la route de Bagdad et de s'assurer un supplément de céréales en occupant des terrains qui en produisent en abondance.

Hindenburg a vidé les usines de guerre

Rome, 1^{er} Décembre.

Suivant des nouvelles venues indirectement de Vienne, le maréchal Hindenburg, pour réaliser son plan contre la Roumanie, aurait mis à une rude épreuve tous les établissements fabriquants des canons et des munitions de guerre de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Hongrie.

Les Evénements de Grèce

LE GOUVERNEMENT NATIONAL déclare la Guerre à l'Allemagne et à la Bulgarie

déclare la Guerre à l'Allemagne et à la Bulgarie

à l'Allemagne et à la Bulgarie

Interview de M. Venizelos

Salonique, 28 novembre.

L'ennemi « matériel » de la Grèce est la Bulgarie ; l'ennemi « moral », l'Allemagne, qui, par son abominable propagande et son action néfaste a entraîné le pays dans l'abîme.

De plus, l'Allemagne ayant déjà coulé quelques-uns de nos navires, nous devons donc la comprendre dans la déclaration de guerre.

Quant à l'Autriche et à la Turquie, elles nous déclarent la guerre, parce que nos soldats en se battant à côté des Alliés se battent en réalité contre tous leurs ennemis.

L'ultimatum de l'amiral français rencontre de l'opposition

Rome, 17 Décembre. Des nouvelles parvenues de Grèce, aux journaux italiens, prétendent que les troupes de la garnison d'Athènes se retirent, amenant leur matériel et des vivres.

Milan, 17 Décembre. On télégraphie d'Athènes au Corriere della Sera :

Les patrouilles grecques parcourant les rues ont été augmentées. Le Cabinet tient des réunions fréquentes ; au cours d'une de ces réunions, le ministre de la Guerre a déclaré que le gouvernement se prépare à une réponse à la dernière note de l'amiral Dattieri du Fournet.

Ce matin, un officier français envoyé par l'amiral Dattieri du Fournet s'est rendu près du roi pour l'entretenir, à ce qu'il paraît, de la reprise de l'activité des réserves et des travaux militaires commencés près du Palais Royal et dans l'intérieur du Stadion. Immédiatement après cette visite s'est réuni le Conseil des ministres, sous la présidence du Roi.

On signale à Larissa et à Tripolis une réaction mécontente ; à Lyrnabos, la population empêche le départ de l'artillerie qui s'y trouvait.

Athènes, 30 Novembre. Dans la longue lettre qu'il a adressée à M. Lampros, président du Conseil, pour exiger la remise pour demain matin 1er décembre, de l'artillerie et des munitions grecques, l'amiral Dattieri du Fournet a écrit :

« La place des armes que je réclame n'est pas un fond de magasins, mais sur le front de Monastir, mais en Macédoine, là où se décide le sort du gouvernement. Voilà ce qu'il faut répéter aux patriotes qui ont pour unique idéal l'hellénisme, idéal que les puissances protectrices ont plus que tout autre à cœur ».

Obtiendrons-nous satisfaction ?

Athènes, 1er Décembre. A en juger par les commentaires des journaux il semble bien que le Conseil de la Couronne tenu jeudi n'ait pas fourni les réponses qu'on escomptait. La « Nea Hellas » écrit à ce sujet :

« La volonté du peuple ne joue plus aucun rôle à l'Etat se soumettant à la volonté des puissances étrangères. Les réserves et les officiers n'obéissent pas aux ordres du roi et du gouvernement. Suivant l'« Euterpe », les chefs politiques ont fait preuve d'une grande infraction, notamment M. Gounaris qui déclarait hier que pas une cartouche ne serait livrée à l'ennemi ».

Les réservistes sont éloignés d'Athènes et l'ordre se rétablit

Athènes, 1er Décembre. Les réservistes rejoignent leurs régiments en très grand nombre, comme volontaires. De ce fait, s'atténuent considérablement les craintes de troubles qu'ils pouvaient provoquer.

Le colonel Néoprotonis s'est joint au mouvement de la Défense nationale.

On mande, d'autre part, que les autorités grecques font de leur mieux pour maintenir l'ordre public.

Les membres de la Ligue des réservistes sont, peu à peu, éloignés des points de la ville où ils avaient installé leurs postes. Cette mesure, fait disparaître l'activité de dangereux éléments.

Une base de ravitaillement de sous-marins découverte à Samos

Athènes, 1er Décembre. Suivant une dépêche de Samos, un sous-marin allemand a cherché à pénétrer dans le détroit ; mais il a été empêché par des tir effectués par les batteries de Samos.

La base d'approvisionnement en essence des sous-marins ennemis a été découverte dans l'île.

Les marins français à Athènes

Athènes, 1er Décembre. Les cent marins français débarqués au Pirée sont arrivés à Athènes.

Sur le front de Macédoine

Communiqué serbe

Salonique, 1er Décembre. Hier, combats locaux dans la région de Groniska. Ces combats furent très sanglants et le lieutenant-colonel Wojin Popovitch y a trouvé une mort héroïque à la tête de ses unités.

L'Offensive russe

En France

Papier-monnaie interdit

Remiremont, 1er Décembre. De nombreux industriels et commerçants voient avec inquiétude que le papier-monnaie des régions libérées ne soit pas accepté dans les salaires. Le préfet les a menacés de poursuites rigoureuses et a ordonné le retrait des bons.

Le crédit aux sociétés coopératives de consommation

Paris, 1er Décembre. La Commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Perchot ayant pour objet l'organisation du crédit aux sociétés coopératives de consommation a entendu la lecture du rapport de M. Chéron et en a adopté les termes et les conclusions.

A travers les Journaux

Paris, 1er Décembre. La Victoire. — Pendant que nous parlons. — De M. G. Hervé :

« Le gouvernement, hier, a cru devoir laisser sa conscience tranquille, et pour la vingtième fois depuis l'annonce de la mobilisation civile allemande, le réclameur, sans s'expliquer le sentiment de l'opinion publique tout entière, une concentration de l'autorité. Nul appel à un coup d'Etat, il va de soi. Un simple rappel de la Constitution au public par le président de la République, un droit de message aux Chambres. »

Le gouvernement a-t-il des réserves à la direction de la censure trop insupportable qu'une plume amie — amie, mais servile — trouve de temps en temps ne va pas trop mal et l'orage restera encore lointain puisqu'il n'y a pas de printemps prochain, pour demander de mettre la constitution républicaine sur le pied de guerre par une modification rapide qui ne soit faite en dix mois de temps que par la loi ?

Le gouvernement qui est responsable de ce que l'on appelle la censure républicaine a-t-il demandé à la République dans l'intérêt du régime républicain, même tant que dans l'intérêt de la Constitution sa constitution aux dépens de la guerre et de profiter de ce moment où elle peut le faire librement, spontanément, pendant une accalmie relative sur notre front.

Le gouvernement ou plutôt ses maladroits serviteurs de la censure préfèrent-ils que la question soit posée en pleine lumière par les événements au profit des ennemis de la République ?

L'Homme Enchaîné. — L'esprit de guerre. — De M. G. Clemenceau :

« N'y a pas à nier que l'esprit public a été déprimé et c'est plutôt déprimé qu'il faudrait dire, par la découverte d'une situation économique qui ne soupçonnait pas de graves conséquences. »

Les Oubliés du Poète belge Verhaeren

Rouen, 1er Décembre. Les funérailles du poète Verhaeren ont été un caractère grandiose, par suite de l'empressement de la foule à se porter sur le passage du cortège. A la levée du corps les tambours et clairons des détachements français sonnent et aux clairons se joignent l'honneur est assuré par la gendarmerie belge.

Le cortège se rendit place de l'Hôtel-de-Ville où une foule immense se pressait. Des discours furent prononcés par M. Carton de Wiart, en son nom personnel et au nom du gouvernement ; par M. Maurice Donnay ; le maire de Rouen, M. Hémery, conseil de Belgique ; et par M. Pierre Deceuninck.

local, qui promet les plus vives surprises et dont la première aura lieu, mercredi prochain, à 8 h. 30, en versant de l'argent à l'association.

Le Conseil municipal a tenu sa séance d'aujourd'hui, sous la présidence de M. Canavelli.

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Pierre, maire.

M. le maire a lu le rapport de M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

M. Canavelli, — La Commission des hospices a été constituée. M. Du-four, conseiller municipal démissionnaire, ayant également donné sa démission de membre de la Commission administrative des hospices.

que les fonctionnaires qu'il vise auraient dû suivre l'exemple des employés municipaux qui, en des conditions identiques, se sont mis à la disposition de l'administration et remplissent, aussi bien que possible, leurs fonctions civiles. Il s'élève contre cette manière de procéder.

M. Valentin, membre de la Commission des Hospices, fournit des explications au Conseil municipal sur les observations faites par son collègue.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage aux employés municipaux, puis M. Canavelli continue la lecture du budget qui se solde par les chiffres suivants : recettes : 18 millions 488.322 fr. 71 ; dépenses : 26 millions 497.772 fr. 71 ; déficit : 8.009.450 fr. 00.

M. le Maire intervient également pour expliquer pourquoi la Commission des Hospices agit comme elle a fait. Il rend hommage

Bon sang ne peut mentir

Certes il serait aventureux de vouloir estimer quelles maladies sont les plus dangereuses, chaque malade préférant toujours qu'il n'y a pas un malade tel que ceux qu'il endure. Pourtant il en est qui joignent aux souffrances physiques de grandes souffrances morales, et jusqu'à leurs victimes la déprimante et tyrannique sensation d'une débilité, d'un amoindrissement. La tristesse et l'amaigrissement qu'entraînent alors tout savoir à l'exécution.

Quel de plus pénible pour un homme, d'aspect cependant vigoureux, que de se sentir atteint dans sa vitalité ? Aux tortures inhérentes au mal, s'ajoutent les plus cuisantes blessures d'amour-propre. Etreint par le plus affreux doute, le doute de soi-même, il se trouvera paralysé en face de la moindre initiative, de la moindre entreprise. Plus viendra le renouveau...

Bon sang ne peut mentir, prétez un vieux dicton ; et certes l'homme fort, robuste, au cœur solide, n'est jamais trahi par ses forces lorsqu'il les met à l'épreuve. L'énergie, l'assurance, la puissance habitent en effet le même corps qu'un sang pur, généreux et vivace. Qui veut donc pouvoir faire fondre de ses inestimables qualités, être à chaque instant sûr de soi, doit avant tout assurer de la santé de son sang. Si l'on vous accuse de « n'avoir pas de sang dans les veines », c'est plus proprement dire que le vôtre est faible, débile ou malade.

Régénérez ; ne vous laissez pas aller à une irrépressible dégénérescence, car vous pouvez certainement prétendre encore aux joies de ce monde. Prenez-vous bien que votre faiblesse provient uniquement de l'appauvrissement de votre sang. Régénérez-le, et vous verrez redoubler bientôt le renouveau de votre plus ardente jeunesse.

Trente ans de succès, des milliers d'attestations reconnaissantes ont largement prouvé que les Pilules Pink, que l'on trouve dans toutes les pharmacies, au prix de 2 fr. 50 la boîte, sont le plus puissant régénérateur de sang. Toutes les maladies, sans exception, causées par l'affaiblissement du sang, sont justiciables de ces bienfaisantes pilules, qui le transformant, l'améliorent, le refont rapidement. Les Pilules Pink, sources de jeunesse, sont des gouttes de vie.

LE GROS DE LA PRESSE, 37 rue Bergère, Paris

Et est déposé 11.000 journaux par jour

SI VOUS TOUSSEZ

PRENEZ DES PASTILLES

PONCELET

TIR ET PRÉPARATION MILITAIRE

A la Société des Drapeaux, s'adresser pour le tir au fusil : MM. Hippolyte Giry, et Alfred Sadoulet. Demain continuation des épreuves, jeudi topographie au siège, Gymnase Grand-Théâtre, 9 rue d'Arcole.

À l'Éclair (S. A. G.), demain, éducation au tir au fusil, 20 du matin, ensuite, tir au Pharo, Lundi et vendredi, gymnastique à 8 h. 45.

À la Patrie, Société de tir, demain, tir au stand de la société, au Pharo, à 8 heures du matin, pour les élèves des classes 1918-1919. Lundi et vendredi, gymnastique, Salle Vincent, 12, rue Bergère, à 8 heures du soir. Rendez-vous pour les élèves cavaliers, dimanche matin, à 8 h. 30, caserne des Hussards.

À l'Union Vélocipédique de France, demain, marche d'entraînement et topographie. Tous les mardis et vendredis, cours d'éducation physique et théories diverses. Inscriptions chez MM. Benoit, 27, rue Vacon, et L. Pérain, boulevard Baille, 28.

À l'Éclaireur Marseillais (S. A. G.), école spéciale d'éducation, pour les élèves des Sociétés affiliées, demain, à 8 h. 45, éducation au tir au fusil, jeudi cours théorique au siège, à 8 h. 45 du soir, 16, rue Barthélemy.

Aux Éclairissements de Provence (S. A. G.), 5.110, demain marche d'entraînement et topographie appliquée. Rendez-vous à la gare Saint-Charles, à 8 heures du matin, et vendredi, à 7 h. 30, cours de topographie et théories diverses à l'école d'éducation physique et théories diverses à l'école communale de la rue de la Paix. Inscriptions reçues à l'école communale de la rue de la Paix, 12, rue de la Paix, par lettre, rue Paradis, 29.

À l'école Marseillaise Louis-Morin (section cavalerie), demain, à 8 h. 45, éducation au tir au fusil, mardi, à 8 h. 45, éducation au tir au fusil, jeudi, à 8 h. 45 du soir, topographie. Mercredi, demain, sortie en mer, à 8 heures ; mardi et samedi, cours théorique, à 8 heures du soir. Pour les élèves du cours de topographie, dimanche, rassemblement à 1 heure de l'après-midi au lieu indiqué par le lieutenant Ginovès, étude de la carte sur le terrain ; lundi, topographie au siège, à 8 heures, remise des prix.

ASTHME ESPIC

Bourse de Marseille du 1^{er} Décembre

5 % au comptant 1915-1916, 87 70, 5 % 1916 au comptant 87 70, 5 % 1917 au comptant 87 70, 5 % 1918 au comptant 87 70, 5 % 1919 au comptant 87 70, 5 % 1920 au comptant 87 70, 5 % 1921 au comptant 87 70, 5 % 1922 au comptant 87 70, 5 % 1923 au comptant 87 70, 5 % 1924 au comptant 87 70, 5 % 1925 au comptant 87 70, 5 % 1926 au comptant 87 70, 5 % 1927 au comptant 87 70, 5 % 1928 au comptant 87 70, 5 % 1929 au comptant 87 70, 5 % 1930 au comptant 87 70, 5 % 1931 au comptant 87 70, 5 % 1932 au comptant 87 70, 5 % 1933 au comptant 87 70, 5 % 1934 au comptant 87 70, 5 % 1935 au comptant 87 70, 5 % 1936 au comptant 87 70, 5 % 1937 au comptant 87 70, 5 % 1938 au comptant 87 70, 5 % 1939 au comptant 87 70, 5 % 1940 au comptant 87 70, 5 % 1941 au comptant 87 70, 5 % 1942 au comptant 87 70, 5 % 1943 au comptant 87 70, 5 % 1944 au comptant 87 70, 5 % 1945 au comptant 87 70, 5 % 1946 au comptant 87 70, 5 % 1947 au comptant 87 70, 5 % 1948 au comptant 87 70, 5 % 1949 au comptant 87 70, 5 % 1950 au comptant 87 70, 5 % 1951 au comptant 87 70, 5 % 1952 au comptant 87 70, 5 % 1953 au comptant 87 70, 5 % 1954 au comptant 87 70, 5 % 1955 au comptant 87 70, 5 % 1956 au comptant 87 70, 5 % 1957 au comptant 87 70, 5 % 1958 au comptant 87 70, 5 % 1959 au comptant 87 70, 5 % 1960 au comptant 87 70, 5 % 1961 au comptant 87 70, 5 % 1962 au comptant 87 70, 5 % 1963 au comptant 87 70, 5 % 1964 au comptant 87 70, 5 % 1965 au comptant 87 70, 5 % 1966 au comptant 87 70, 5 % 1967 au comptant 87 70, 5 % 1968 au comptant 87 70, 5 % 1969 au comptant 87 70, 5 % 1970 au comptant 87 70, 5 % 1971 au comptant 87 70, 5 % 1972 au comptant 87 70, 5 % 1973 au comptant 87 70, 5 % 1974 au comptant 87 70, 5 % 1975 au comptant 87 70, 5 % 1976 au comptant 87 70, 5 % 1977 au comptant 87 70, 5 % 1978 au comptant 87 70, 5 % 1979 au comptant 87 70, 5 % 1980 au comptant 87 70, 5 % 1981 au comptant 87 70, 5 % 1982 au comptant 87 70, 5 % 1983 au comptant 87 70, 5 % 1984 au comptant 87 70, 5 % 1985 au comptant 87 70, 5 % 1986 au comptant 87 70, 5 % 1987 au comptant 87 70, 5 % 1988 au comptant 87 70, 5 % 1989 au comptant 87 70, 5 % 1990 au comptant 87 70, 5 % 1991 au comptant 87 70, 5 % 1992 au comptant 87 70, 5 % 1993 au comptant 87 70, 5 % 1994 au comptant 87 70, 5 % 1995 au comptant 87 70, 5 % 1996 au comptant 87 70, 5 % 1997 au comptant 87 70, 5 % 1998 au comptant 87 70, 5 % 1999 au comptant 87 70, 5 % 2000 au comptant 87 70, 5 % 2001 au comptant 87 70, 5 % 2002 au comptant 87 70, 5 % 2003 au comptant 87 70, 5 % 2004 au comptant 87 70, 5 % 2005 au comptant 87 70, 5 % 2006 au comptant 87 70, 5 % 2007 au comptant 87 70, 5 % 2008 au comptant 87 70, 5 % 2009 au comptant 87 70, 5 % 2010 au comptant 87 70, 5 % 2011 au comptant 87 70, 5 % 2012 au comptant 87 70, 5 % 2013 au comptant 87 70, 5 % 2014 au comptant 87 70, 5 % 2015 au comptant 87 70, 5 % 2016 au comptant 87 70, 5 % 2017 au comptant 87 70, 5 % 2018 au comptant 87 70, 5 % 2019 au comptant 87 70, 5 % 2020 au comptant 87 70, 5 % 2021 au comptant 87 70, 5 % 2022 au comptant 87 70, 5 % 2023 au comptant 87 70, 5 % 2024 au comptant 87 70, 5 % 2025 au comptant 87 70, 5 % 2026 au comptant 87 70, 5 % 2027 au comptant 87 70, 5 % 2028 au comptant 87 70, 5 % 2029 au comptant 87 70, 5 % 2030 au comptant 87 70, 5 % 2031 au comptant 87 70, 5 % 2032 au comptant 87 70, 5 % 2033 au comptant 87 70, 5 % 2034 au comptant 87 70, 5 % 2035 au comptant 87 70, 5 % 2036 au comptant 87 70, 5 % 2037 au comptant 87 70, 5 % 2038 au comptant 87 70, 5 % 2039 au comptant 87 70, 5 % 2040 au comptant 87 70, 5 % 2041 au comptant 87 70, 5 % 2042 au comptant 87 70, 5 % 2043 au comptant 87 70, 5 % 2044 au comptant 87 70, 5 % 2045 au comptant 87 70, 5 % 2046 au comptant 87 70, 5 % 2047 au comptant 87 70, 5 % 2048 au comptant 87 70, 5 % 2049 au comptant 87 70, 5 % 2050 au comptant 87 70, 5 % 2051 au comptant 87 70, 5 % 2052 au comptant 87 70, 5 % 2053 au comptant 87 70, 5 % 2054 au comptant 87 70, 5 % 2055 au comptant 87 70, 5 % 2056 au comptant 87 70, 5 % 2057 au comptant 87 70, 5 % 2058 au comptant 87 70, 5 % 2059 au comptant 87 70, 5 % 2060 au comptant 87 70, 5 % 2061 au comptant 87 70, 5 % 2062 au comptant 87 70, 5 % 2063 au comptant 87 70, 5 % 2064 au comptant 87 70, 5 % 2065 au comptant 87 70, 5 % 2066 au comptant 87 70, 5 % 2067 au comptant 87 70, 5 % 2068 au comptant 87 70, 5 % 2069 au comptant 87 70, 5 % 2070 au comptant 87 70, 5 % 2071 au comptant 87 70, 5 % 2072 au comptant 87 70, 5 % 2073 au comptant 87 70, 5 % 2074 au comptant 87 70, 5 % 2075 au comptant 87 70, 5 % 2076 au comptant 87 70, 5 % 2077 au comptant 87 70, 5 % 2078 au comptant 87 70, 5 % 2079 au comptant 87 70, 5 % 2080 au comptant 87 70, 5 % 2081 au comptant 87 70, 5 % 2082 au comptant 87 70, 5 % 2083 au comptant 87 70, 5 % 2084 au comptant 87 70, 5 % 2085 au comptant 87 70, 5 % 2086 au comptant 87 70, 5 % 2087 au comptant 87 70, 5 % 2088 au comptant 87 70, 5 % 2089 au comptant 87 70, 5 % 2090 au comptant 87 70, 5 % 2091 au comptant 87 70, 5 % 2092 au comptant 87 70, 5 % 2093 au comptant 87 70, 5 % 2094 au comptant 87 70, 5 % 2095 au comptant 87 70, 5 % 2096 au comptant 87 70, 5 % 2097 au comptant 87 70, 5 % 2098 au comptant 87 70, 5 % 2099 au comptant 87 70, 5 % 2100 au comptant 87 70, 5 % 2101 au comptant 87 70, 5 % 2102 au comptant 87 70, 5 % 2103 au comptant 87 70, 5 % 2104 au comptant 87 70, 5 % 2105 au comptant 87 70, 5 % 2106 au comptant 87 70, 5 % 2107 au comptant 87 70, 5 % 2108 au comptant 87 70, 5 % 2109 au comptant 87 70, 5 % 2110 au comptant 87 70, 5 % 2111 au comptant 87 70, 5 % 2112 au comptant 87 70, 5 % 2113 au comptant 87 70, 5 % 2114 au comptant 87 70, 5 % 2115 au comptant 87 70, 5 % 2116 au comptant 87 70, 5 % 2117 au comptant 87 70, 5 % 2118 au comptant 87 70, 5 % 2119 au comptant 87 70, 5 % 2120 au comptant 87 70, 5 % 2121 au comptant 87 70, 5 % 2122 au comptant 87 70, 5 % 2123 au comptant 87 70, 5 % 2124 au comptant 87 70, 5 % 2125 au comptant 87 70, 5 % 2126 au comptant 87 70, 5 % 2127 au comptant 87 70, 5 % 2128 au comptant 87 70, 5 % 2129 au comptant 87 70, 5 % 2130 au comptant 87 70, 5 % 2131 au comptant 87 70, 5 % 2132 au comptant 87 70, 5 % 2133 au comptant 87 70, 5 % 2134 au comptant 87 70, 5 % 2135 au comptant 87 70, 5 % 2136 au comptant 87 70, 5 % 2137 au comptant 87 70, 5 % 2138 au comptant 87 70, 5 % 2139 au comptant 87 70, 5 % 2140 au comptant 87 70, 5 % 2141 au comptant 87 70, 5 % 2142 au comptant 87 70, 5 % 2143 au comptant 87 70, 5 % 2144 au comptant 87 70, 5 % 2145 au comptant 87 70, 5 % 2146 au comptant 87 70, 5 % 2147 au comptant 87 70, 5 % 2148 au comptant 87 70, 5 % 2149 au comptant 87 70, 5 % 2150 au comptant 87 70, 5 % 2151 au comptant 87 70, 5 % 2152 au comptant 87 70, 5 % 2153 au comptant 87 70, 5 % 2154 au comptant 87 70, 5 % 2155 au comptant 87 70, 5 % 2156 au comptant 87 70, 5 % 2157 au comptant 87 70, 5 % 2158 au comptant 87 70, 5 % 2159 au comptant 87 70, 5 % 2160 au comptant 87 70, 5 % 2161 au comptant 87 70, 5 % 2162 au comptant 87 70, 5 % 2163 au comptant 87 70, 5 % 2164 au comptant 87 70, 5 % 2165 au comptant 87 70, 5 % 2166 au comptant 87 70, 5 % 2167 au comptant 87 70, 5 % 2168 au comptant 87 70, 5 % 2169 au comptant 87 70, 5 % 2170 au comptant 87 70, 5 % 2171 au comptant 87 70, 5 % 2172 au comptant 87 70, 5 % 2173 au comptant 87 70, 5 % 2174 au comptant 87 70, 5 % 2175 au comptant 87 70, 5 % 2176 au comptant 87 70, 5 % 2177 au comptant 87 70, 5 % 2178 au comptant 87 70, 5 % 2179 au comptant 87 70, 5 % 2180 au comptant 87 70, 5 % 2181 au comptant 87 70, 5 % 2182 au comptant 87 70, 5 % 2183 au comptant 87 70, 5 % 2184 au comptant 87 70, 5 % 2185 au comptant 87 70, 5 % 2186 au comptant 87 70, 5 % 2187 au comptant 87 70, 5 % 2188 au comptant 87 70, 5 % 2189 au comptant 87 70, 5 % 2190 au comptant 87 70, 5 % 2191 au comptant 87 70, 5 % 2192 au comptant 87 70, 5 % 2193 au comptant 87 70, 5 % 2194 au comptant 87 70, 5 % 2195 au comptant 87 70, 5 % 2196 au comptant 87 70, 5 % 2197 au comptant 87 70, 5 % 2198 au comptant 87 70, 5 % 2199 au comptant 87 70, 5 % 2200 au comptant 87 70, 5 % 2201 au comptant 87 70, 5 % 2202 au comptant 87 70, 5 % 2203 au comptant 87 70, 5 % 2204 au comptant 87 70, 5 % 2205 au comptant 87 70, 5 % 2206 au comptant 87 70, 5 % 2207 au comptant 87 70, 5 % 2208 au comptant 87 70, 5 % 2209 au comptant 87 70, 5 % 2210 au comptant 87 70, 5 % 2211 au comptant 87 70, 5 % 2212 au comptant 87 70, 5 % 2213 au comptant 87 70, 5 % 2214 au comptant 87 70, 5 % 2215 au comptant 87 70, 5 % 2216 au comptant 87 70, 5 % 2217 au comptant 87 70, 5 % 2218 au comptant 87 70, 5 % 2219 au comptant 87 70, 5 % 2220 au comptant 87 70, 5 % 2221 au comptant 87 70, 5 % 2222 au comptant 87 70, 5 % 2223 au comptant 87 70, 5 % 2224 au comptant 87 70, 5 % 2225 au comptant 87 70, 5 % 2226 au comptant 87 70, 5 % 2227 au comptant 87 70, 5 % 2228 au comptant 87 70, 5 % 2229 au comptant 87 70, 5 % 2230 au comptant 87 70, 5 % 2231 au comptant 87 70, 5 % 2232 au comptant 87 70, 5 % 2233 au comptant 87 70, 5 % 2234 au comptant 87 70, 5 % 2235 au comptant 87 70, 5 % 2236 au comptant 87 70, 5 % 2237 au comptant 87 70, 5 % 2238 au comptant 87 70, 5 % 2239 au comptant 87 70, 5 % 2240 au comptant 87 70, 5 % 2241 au comptant 87 70, 5 % 2242 au comptant 87 70, 5 % 2243 au comptant 87 70, 5 % 2244 au comptant 87 70, 5 % 2245 au comptant 87 70, 5 % 2246 au comptant 87 70, 5 % 2247 au comptant 87 70, 5 % 2248 au comptant 87 70, 5 % 2249 au comptant 87 70, 5 % 2250 au comptant 87 70, 5 % 2251 au comptant 87 70, 5 % 2252 au comptant 87 70, 5 % 2253 au comptant 87 70, 5 % 2254 au comptant 87 70, 5 % 2255 au comptant 87 70, 5 % 2256 au comptant 87 70, 5 % 2257 au comptant 87 70, 5 % 2258 au comptant 87 70, 5 % 2259 au comptant 87 70, 5 % 2260 au comptant 87 70, 5 % 2261 au comptant 87 70, 5 % 2262 au comptant 87 70, 5 % 2263 au comptant 87 70, 5 % 2264 au comptant 87 70, 5 % 2265 au comptant 87 70, 5 % 2266 au comptant 87 70, 5 % 2267 au comptant 87 70, 5 % 2268 au comptant 87 70, 5 % 2269 au comptant 87 70, 5 % 2270 au comptant 87 70, 5 % 2271 au comptant 87 70, 5 % 2272 au comptant 87 70, 5 % 2273 au comptant 87 70, 5 % 2274 au comptant 87 70, 5 % 2275 au comptant 87 70, 5 % 2276 au comptant 87 70, 5 % 2277 au comptant 87 70, 5 % 2278 au comptant 87 70, 5 % 2279 au comptant 87 70, 5 % 2280 au comptant 87 70, 5 % 2281 au comptant 87 70, 5 % 2282 au comptant 87 70, 5 % 2283 au comptant 87 70, 5 % 2284 au comptant 87 70, 5 % 2285 au comptant 87 70, 5 % 2286 au comptant 87 70, 5 % 2287 au comptant 87 70, 5 % 2288 au comptant 87 70, 5 % 2289 au comptant 87 70, 5 % 2290 au comptant 87 70, 5 % 2291 au comptant 87 70, 5 % 2292 au comptant 87 70, 5 % 2293 au comptant 87 70, 5 % 2294 au comptant 87 70, 5 % 2295 au comptant 87 70, 5 % 2296 au comptant 87 70, 5 % 2297 au comptant 87 70, 5 % 2298 au comptant 87 70, 5 % 2299 au comptant 87 70, 5 % 2300 au comptant 87 70, 5 % 2301 au comptant 87 70, 5 % 2302 au comptant 87 70, 5 % 2303 au comptant 87 70, 5 % 2304 au comptant 87 70, 5 % 2305 au comptant 87 70, 5 % 2306 au comptant 87 70, 5 % 2307 au comptant 87 70, 5 % 2308 au comptant 87 70, 5 % 2309 au comptant 87 70, 5 % 2310 au comptant 87 70, 5 % 2311 au comptant 87 70, 5 % 2312 au comptant 87 70, 5 % 2313 au comptant 87 70, 5 % 2314 au comptant 87 70, 5 % 2315 au comptant 87 70, 5 % 2316 au comptant 87 70, 5 % 2317 au comptant 87 70, 5 % 2318 au comptant 87 70, 5 % 2319 au comptant 87 70, 5 % 2320 au comptant 87 70, 5 % 2321 au comptant 87 70, 5 % 2322 au comptant 87 70, 5 % 2323 au comptant 87 70, 5 % 2324 au comptant 87 70, 5 % 2325 au comptant 87 70, 5 % 2326 au comptant 87 70, 5 % 2327 au comptant 87 70, 5 % 2328 au comptant 87 70, 5 % 2329 au comptant 87 70, 5 % 2330 au comptant 87 70, 5 % 2331 au comptant 87 70, 5 % 2332 au comptant 87 70, 5 % 2333 au comptant 87 70, 5 % 2334 au comptant 87 70, 5 % 2335 au comptant 87 70, 5 % 2336 au comptant 87 70, 5 % 2337 au comptant 87 70, 5 % 2338 au comptant 87 70, 5 % 2339 au comptant 87 70, 5 % 2340 au comptant 87 70, 5 % 2341 au comptant 87 70, 5 % 2342 au comptant 87 70, 5 % 2343 au comptant 87 70, 5 % 2344 au comptant 87 70, 5 % 2345 au comptant 87 70, 5 % 2346 au comptant 87 70, 5 % 2347 au comptant 87 70, 5 % 2348 au comptant 87 70, 5 % 2349 au comptant 87 70, 5 % 2350 au comptant 87 70, 5 % 2351 au comptant 87 70, 5 % 2352 au comptant 87 70, 5 % 2353 au comptant 87 70, 5 % 2354 au comptant 87 70, 5 % 2355 au comptant 87 70, 5 % 2356 au comptant 87 70, 5 % 2357 au comptant 87 70, 5 % 2358 au comptant 87 70, 5 % 2359 au comptant 87 70, 5 % 2360 au comptant 87 70, 5 % 2361 au comptant 87 70, 5 % 2362 au comptant 87 70, 5 % 2363 au comptant 87 70, 5 % 2364 au comptant 87 70, 5 % 2365 au comptant 87 70, 5 % 2366 au comptant 87 70, 5 % 2367 au comptant 87 70, 5 % 2368 au comptant 87 70, 5 % 2369 au comptant 87 70, 5 % 2370 au comptant 87 70, 5 % 2371 au comptant 87 70, 5 % 2372 au comptant 87 70, 5 % 2373 au comptant 87 70, 5 % 2374 au comptant 87 70, 5 % 2375 au comptant 87 70, 5 % 2376 au comptant 87 70, 5 % 2377 au comptant 87 70, 5 % 2378 au comptant 87 70, 5 % 2379 au comptant 87 70, 5 % 2380 au comptant 87 70, 5 % 2381 au comptant 87 70, 5 % 2382 au comptant 87 70, 5 % 2383 au comptant 87 70, 5 % 2384 au comptant 87 70, 5 % 2385 au comptant 87 70, 5 % 2386 au comptant 87 70, 5 % 2387 au comptant 87 70, 5 % 2388 au comptant 87 70, 5 % 2389 au comptant 87 70, 5 % 2390 au comptant 87 70, 5 % 2391 au comptant 87 70, 5 % 2392 au comptant 87 70, 5 % 2393 au comptant 87 70, 5 % 2394 au comptant 87 70, 5 % 2395 au comptant 87 70, 5 % 2396 au comptant 87 70, 5 % 2397 au comptant 87 70, 5 % 2398 au comptant 87 70, 5 % 2399 au comptant 87 70, 5 % 2400 au comptant 87 70, 5 % 2401 au comptant 87 70, 5 % 2402 au comptant 87 70, 5 % 2403 au comptant 87 70, 5 % 2404 au comptant 87 70, 5 % 2405 au comptant 87 70, 5 % 2406 au comptant 87 70, 5 % 2407 au comptant 87 70, 5 % 2408 au comptant 87 70, 5 % 2409 au comptant 87 70, 5 % 2410 au comptant 87 70, 5 % 2411 au comptant 87 70, 5 % 2412 au comptant 87 70, 5 % 2413 au comptant 87 70, 5 % 2414 au comptant 87 70, 5 % 2415 au comptant 87 70, 5 % 2416 au comptant 87 70, 5 % 2417 au comptant 87 70, 5 % 2418 au comptant 87 70, 5 % 2419 au comptant 87 70, 5 % 2420 au comptant 87 70, 5 % 2421 au comptant 87 70, 5 % 2422 au comptant 87 70, 5 % 2423 au comptant 87 70, 5 % 2424 au comptant 87 70, 5 % 2425 au comptant 87 70, 5 % 2426 au comptant 87 70, 5 % 2427 au comptant 87 70, 5 % 2428 au comptant 87 70, 5 % 2429 au comptant 87 70, 5 % 2430 au comptant 87 70, 5 % 2431 au comptant 87 70, 5 % 2432 au comptant 87 70, 5 % 2433 au comptant 87 70, 5 % 2434 au comptant 87 70, 5 % 2435 au comptant 87 70, 5 % 2436 au comptant 87 70, 5 % 2437 au comptant 87 70, 5 % 2438 au comptant 87 70, 5 % 2439 au comptant 87 70, 5 % 2440 au comptant 87 70, 5 % 2441 au comptant 87 70, 5 % 2442 au comptant 87 70, 5 % 2443 au comptant 87 70, 5 % 2444 au comptant 87 70, 5 % 2445 au comptant 87 70, 5 % 2446 au comptant 87 70, 5 % 2447 au comptant 87 70, 5 % 2448 au comptant 87 70, 5 % 2449 au comptant 87 70, 5 % 2450 au comptant 87 70, 5 % 2451 au comptant 87 70, 5 % 2452 au comptant 87 70, 5 % 2453 au comptant 87 70, 5 % 2454 au comptant 87 70, 5 % 2455 au comptant 87 70, 5 % 2456 au comptant 87 70, 5 % 2457 au comptant 87 70, 5 % 2458 au comptant 87 70, 5 % 2459 au comptant 87 70, 5 % 2460 au comptant 87 70, 5 % 2461 au comptant 87 70, 5 % 2462 au comptant 87 70, 5 % 2463 au comptant 87 70, 5 % 2464 au comptant 87 70, 5 % 2465 au comptant 87 70, 5 % 2466 au comptant 87 70, 5 % 2467 au comptant 87 70, 5 % 2468 au comptant 87 70, 5 % 2469 au comptant 87 70, 5 % 2470 au comptant 87 70, 5 % 2471 au comptant 87 70, 5 % 2472 au comptant 87 70, 5 % 2473 au comptant 87 70, 5 % 2474 au comptant 87 70, 5 % 2475 au comptant 87 70, 5 % 2476 au comptant 87 70, 5 % 2477 au comptant 87 70, 5 % 2478 au comptant 87 70, 5 % 2479 au comptant 87 70, 5 % 2480 au comptant 87 70, 5 % 2481 au comptant 87 70, 5 % 2482 au comptant 87 70, 5 % 2483 au comptant 87 70, 5 % 2484 au comptant 87 70, 5 % 2485 au comptant 87 70, 5 % 2486 au comptant 87 70, 5 % 2487 au comptant 87 70, 5 % 2488 au comptant 87 70, 5 % 2489 au comptant 87 70, 5 % 2490 au comptant 87 70, 5 % 2491 au comptant 87 70, 5 % 2492 au comptant 87 70, 5 % 2493 au comptant 87 70, 5 % 2494 au comptant 87 70, 5 % 2495 au comptant 87 70, 5 % 2496 au comptant 87 70, 5 % 2497 au comptant 87 70, 5 % 2498 au comptant 87 70, 5 % 2499 au comptant 87 70, 5 % 2500 au comptant 87 70, 5 % 2501 au comptant 87 70, 5 % 2502 au comptant 87 70, 5 % 2503 au comptant 87 70, 5 % 2504 au comptant 87 70, 5 % 2505 au comptant 87 70, 5 % 2506 au comptant 87 70, 5 % 25